

2021

VERSION 1.0

MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE – MARS 2021

Le présent document concerne les résidents qui commencent leur formation à compter du 1^{er} juillet 2021.

Dans ce document, le mot « enfants » englobe les nourrissons, les enfants et les adolescents.

DÉFINITION

La psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent est une subsécialité de la psychiatrie qui s'intéresse, dans une approche biopsychosociale, à l'étiologie, à l'évaluation, au diagnostic, au traitement et à la prévention des troubles développementaux, émotionnels, comportementaux et d'autres troubles de santé mentale qui se présentent, seuls ou en concomitance avec d'autres problèmes médicaux, de la naissance à l'adolescence.

PRATIQUE DE LA PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent prodiguent des soins à des enfants présentant divers troubles de santé mentale.

Les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent réalisent des évaluations diagnostiques chez la clientèle pédiatrique en tenant compte du contexte familial¹, scolaire et socioéconomique dans lequel le patient évolue. Ces évaluations prennent en compte l'âge du patient et son stade de développement, et elles visent à cerner les facteurs émotionnels, comportementaux, cognitifs, culturels, développementaux et médicaux pouvant contribuer à l'évolution de la maladie ou du trouble fonctionnel. En plus des entrevues et des observations approfondies, des examens diagnostiques et des évaluations ciblées sont aussi effectués pour bien orienter la formulation d'une compréhension biopsychosociale des problèmes du patient et pour élaborer, en incluant la famille, un plan d'atténuation du risque, de prévention, d'intervention et de traitement qui couvre tous les aspects pertinents.

Dans leur pratique, les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent élaborent et mettent en œuvre des plans de prise en charge globale pouvant inclure la psychoéducation, les mesures

¹ *Dans ce document, l'expression « famille du patient » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et les représentants légaux.*

de soutien, la modification des habitudes de vie, le coaching, la gestion de crise, les traitements pharmacologiques, la neurostimulation, la psychothérapie (y compris la thérapie familiale) et d'autres traitements fondés sur des données probantes.

La pratique de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent implique souvent une approche collaborative. Les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent collaborent ainsi avec d'autres médecins, professionnels de la santé et professionnels d'autres secteurs² afin d'assurer une évaluation et une prise en charge appropriées du patient et de sa famille. En plus d'intervenir auprès des patients et de leur famille, les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent travaillent avec les organismes et services communautaires et les établissements scolaires dans la prévention des problèmes de santé mentale. Ils contribuent à la planification, à l'organisation et à la prestation de programmes et de services au sein du système de santé, du système d'éducation, des services à la jeunesse et à la famille et du système de justice.

Les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent pratiquent dans divers milieux, notamment des hôpitaux offrant des soins aigus, non urgents ou de réadaptation, des milieux ambulatoires (p. ex., cabinets privés, cliniques de santé mentale ou organismes communautaires) et des établissements universitaires. Ils peuvent travailler en pratique privée, en pratique de groupe ou en milieu hospitalier, où ils fournissent des services cliniques et des consultations aux patients et à leur famille, à d'autres professionnels de la santé ainsi qu'à des organismes de soins de santé. Les consultations peuvent être faites directement avec le patient et/ou sa famille, par l'entremise d'autres membres de l'équipe de soins ou à distance, grâce à la télémédecine.

EXIGENCES POUR COMMENCER LA FORMATION

Certificat du Collège royal en psychiatrie

OU

Admissibilité à l'examen du Collège royal en psychiatrie

OU

Inscription à un programme de résidence agréé par le Collège royal en psychiatrie (voir les exigences applicables)

Une formation d'une durée maximale d'un an peut être entreprise pendant la formation en vue de l'obtention du certificat en psychiatrie.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ À L'EXAMEN³

Tous les candidats doivent être certifiés par le Collège royal en psychiatrie pour pouvoir se présenter à l'examen du Collège royal en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

² Cela comprend le personnel scolaire, les intervenants en protection de l'enfance et les professionnels hors du domaine de la santé.

³ Ces conditions d'admissibilité ne s'appliquent pas aux candidats du Programme d'examen et d'affiliation (PEA) pour les surspécialistes. Veuillez communiquer avec le Collège royal pour obtenir des renseignements sur le PEA pour les surspécialistes.

COMPÉTENCES EN PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Expert médical

Définition :

En tant qu'*experts médicaux*, les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent assument tous les rôles CanMEDS et s'appuient sur leur savoir médical, leurs compétences cliniques et leurs valeurs professionnelles pour dispenser des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur le patient. Pivot du référentiel CanMEDS, le rôle d'expert médical définit le champ de pratique clinique des médecins.

Capacités et manifestations : Les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent sont capables de...

1. Exercer la médecine selon leur champ d'activité et leur expertise clinique

- 1.1. S'engager à prodiguer des soins de grande qualité à leurs patients
- 1.2. Intégrer les rôles CanMEDS transversaux dans la pratique de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
- 1.3. Appliquer les connaissances des sciences cliniques et biomédicales pertinentes à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
 - 1.3.1. Principes de la psychopathologie du développement
 - 1.3.2. Neurosciences liées aux troubles psychiatriques
 - 1.3.3. Génétique des troubles psychiatriques
 - 1.3.4. Déterminants sociaux de la santé mentale
 - 1.3.5. Étiologie, épidémiologie, diagnostic, évolution et traitement efficace des troubles suivants, et guides de pratique clinique pertinents :
 - 1.3.5.1. Troubles de l'adaptation
 - 1.3.5.2. Troubles anxieux
 - 1.3.5.3. Troubles du spectre de l'autisme
 - 1.3.5.4. Troubles de l'attachement
 - 1.3.5.5. Trouble du déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH)
 - 1.3.5.6. Troubles bipolaires et apparentés
 - 1.3.5.7. Troubles de la communication
 - 1.3.5.8. Troubles dépressifs
 - 1.3.5.9. Troubles disruptifs, du contrôle des impulsions et des conduites
 - 1.3.5.10. Troubles du contrôle sphinctérien
 - 1.3.5.11. Troubles des conduites alimentaires et de l'ingestion d'aliments
 - 1.3.5.12. Dysphorie de genre
 - 1.3.5.13. Déficience intellectuelle
 - 1.3.5.14. Troubles d'apprentissage

COMPÉTENCES EN PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT (2021)

- 1.3.5.15. Troubles neurocognitifs, y compris le délirium
- 1.3.5.16. Troubles obsessionnels-compulsifs et apparentés
- 1.3.5.17. Troubles de la personnalité
- 1.3.5.18. Troubles liés à la maltraitance ou à la négligence
- 1.3.5.19. Troubles psychiatriques ayant une incidence sur des problèmes médicaux et neurologiques ou étant causés par ce type de problèmes
- 1.3.5.20. Troubles relationnels
- 1.3.5.21. Dysfonction sexuelle
- 1.3.5.22. Troubles de l'alternance veille-sommeil
- 1.3.5.23. Troubles à symptomatologie somatique et apparentés
- 1.3.5.24. Troubles liés à une substance et troubles addictifs
- 1.3.5.25. Spectre de la schizophrénie et autres troubles psychotiques
- 1.3.5.26. Tics, y compris le syndrome de Gilles de la Tourette
- 1.3.5.27. Troubles liés à des traumatismes ou à des facteurs de stress

- 1.3.6. Traitements, y compris les risques, les bienfaits et les répercussions sur les soins
 - 1.3.6.1. Psychopharmacologie
 - 1.3.6.2. Approches psychothérapeutiques (individuelles, familiales et de groupe)
 - 1.3.6.3. Modalités de neurostimulation
 - 1.3.6.4. Modalités de soins complémentaires ou parallèles

- 1.3.7. Principes de la réadaptation psychiatrique
- 1.3.8. Principes de santé publique pertinents en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
- 1.3.9. Modes d'orientation et recours aux organismes communautaires et aux systèmes de prestation de soins de santé mentale
- 1.3.10. Structures de gouvernance en matière de soins et d'éducation en santé mentale chez l'enfant et l'adolescent
- 1.3.11. Services et organismes communautaires s'adressant aux enfants, et lois qui s'y rattachent
- 1.3.12. Aspects médico-légaux de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
 - 1.3.12.1. Maltraitance et négligence des enfants
 - 1.3.12.2. Droit canadien de la famille en ce qui a trait à la garde d'un enfant et au droit de visite
 - 1.3.12.3. Droits des enfants
 - 1.3.12.4. Droit de la famille

1.3.12.5. Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

- 1.4. Réaliser des évaluations cliniques en temps utile et formuler des recommandations de manière structurée
 - 1.4.1. Démontrer leur expertise médicale ailleurs que dans les soins aux patients, par exemple en témoignant comme expert devant les tribunaux ou en conseillant divers ministères du gouvernement en lien avec la santé mentale, l'éducation, le soutien social et la protection des enfants et des adolescents
- 1.5. S'acquitter des responsabilités professionnelles en dépit de multiples exigences concurrentes
- 1.6. Reconnaître la complexité, l'incertitude et l'ambiguïté inhérentes à l'exercice de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, et y réagir de façon appropriée

2. Procéder à une évaluation clinique centrée sur les besoins du patient et établir un plan de prise en charge

- 2.1. Établir la priorité parmi les sujets qui devront être abordés au moment de la rencontre avec le patient
- 2.2. Obtenir l'anamnèse, procéder à l'examen physique, choisir les examens paracliniques appropriés et en interpréter les résultats aux fins de diagnostic et de traitement, de prévention de la maladie et de promotion de la santé
 - 2.2.1. Réaliser une entrevue diagnostique individuelle et familiale
 - 2.2.2. Recueillir de l'information auprès de sources complémentaires
 - 2.2.3. Effectuer un examen de l'état mental
 - 2.2.4. Effectuer un examen physique ciblé qui comprend un examen neurologique ciblé
 - 2.2.5. Choisir des examens paracliniques et en interpréter les résultats
 - 2.2.5.1. Questionnaires d'évaluation et outils d'autoévaluation du comportement et de l'état émotif fondés sur des données probantes et adaptés à l'âge
 - 2.2.5.2. Investigation ou consultation médicale, y compris les analyses de laboratoire
 - 2.2.5.3. Neuro-imagerie
 - 2.2.5.4. Évaluations psychologiques, neuropsychologiques et psychoéducatives
 - 2.2.6. Établir un diagnostic différentiel à l'aide des versions actuelles de la Classification internationale des maladies (CIM) ou du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM)
 - 2.2.7. Dans une approche intégrée, élaborer une formulation de cas présentant une compréhension biopsychosociale appropriée

- 2.2.8. Évaluer le risque de dangerosité du patient pour lui-même et pour autrui
- 2.3. Établir les objectifs de soins en partenariat avec le patient et sa famille, y compris le ralentissement ou la modification de la progression de la maladie, le soulagement des symptômes, le rétablissement, l'amélioration fonctionnelle et le soutien
- 2.4. Dans une approche biopsychosociale intégrée, établir un plan de traitement global centré sur le patient et sa famille qui s'appuie sur des données probantes, qui est adapté au problème principal et qui tient compte de divers facteurs :
 - 2.4.1. Facteurs liés au patient
 - 2.4.1.1. Perturbations de l'attachement
 - 2.4.1.2. Perturbations des fonctions exécutives, y compris les problèmes de contrôle des impulsions et de l'agressivité
 - 2.4.1.3. Idées suicidaires, automutilation ou violence envers autrui
 - 2.4.1.4. Manifestations psychiatriques d'affections médicales ou neurologiques courantes
 - 2.4.1.5. Comorbidité (concomitance de problèmes médicaux, psychiatriques et développementaux ou abus de substances)
 - 2.4.1.6. Enjeux liés à la fin de vie chez les enfants et les adolescents, et répercussions sur la famille
 - 2.4.2. Facteurs liés au contexte social
 - 2.4.2.1. Problèmes à l'école, notamment ceux liés au fonctionnement scolaire et social, à l'intimidation et à la victimisation
 - 2.4.2.2. Enjeux familiaux, dont la garde des enfants et la maladie mentale d'un parent
 - 2.4.3. Facteurs liés au traitement
 - 2.4.3.1. Prévention primaire, secondaire et tertiaire
 - 2.4.3.2. Éducation du patient et de la famille
 - 2.4.3.3. Interventions familiales
 - 2.4.3.4. Interventions scolaires
 - 2.4.3.5. Ressources communautaires
 - 2.4.3.6. Réadaptation psychiatrique et réintégration scolaire
 - 2.4.3.7. Maladies chroniques et réadaptation

3. Planifier et réaliser des interventions aux fins de prise en charge

- 3.1. Définir les interventions les plus appropriées
 - 3.1.1. Interventions pour réduire le risque
 - 3.1.2. Interventions psychopharmacologiques

- 3.1.2.1. Anticonvulsivants
- 3.1.2.2. Antidépresseurs
- 3.1.2.3. Antipsychotiques
- 3.1.2.4. Anxiolytiques
- 3.1.2.5. Lithium
- 3.1.2.6. Médicaments non psychostimulants utilisés dans le traitement du TDAH
- 3.1.2.7. Sédatifs et hypnotiques
- 3.1.2.8. Psychostimulants
- 3.1.2.9. Préparations et médicaments en vente libre

- 3.1.3. Interventions psychothérapeutiques
 - 3.1.3.1. Traitements comportementaux
 - 3.1.3.2. Thérapie cognitivo-comportementale
 - 3.1.3.3. Intervention en situation de crise
 - 3.1.3.4. Thérapie comportementale dialectique
 - 3.1.3.5. Thérapie familiale
 - 3.1.3.6. Thérapie de groupe auprès d'enfants et d'adolescents
 - 3.1.3.7. Thérapie interpersonnelle pour les adolescents
 - 3.1.3.8. Thérapie basée sur la pleine conscience
 - 3.1.3.9. Entrevue motivationnelle
 - 3.1.3.10. Développement des habiletés parentales
 - 3.1.3.11. Psychothérapie psychodynamique auprès d'enfants et d'adolescents, y compris la thérapie par le jeu
 - 3.1.3.12. Relaxation thérapeutique
 - 3.1.3.13. Thérapie de soutien

- 3.1.4. Traitement de neurostimulation

- 3.2. Obtenir et documenter un consentement libre et éclairé, en expliquant les risques et les avantages de l'intervention proposée, et son intérêt
 - 3.2.1. Évaluer l'aptitude à consentir chez un mineur
 - 3.2.2. Obtenir un consentement libre et éclairé aux interventions auprès d'un patient apte ou d'un représentant légal

- 3.3. Prioriser les interventions en tenant compte du degré d'urgence clinique et des ressources disponibles

- 3.4. Réaliser toute intervention avec habileté et de façon sécuritaire, en s'adaptant aux trouvailles imprévues ou aux changements du contexte clinique
 - 3.4.1. Prescrire des traitements psychopharmacologiques
 - 3.4.1.1. Choisir la dose appropriée en fonction de l'âge et du poids
 - 3.4.1.2. Choisir et mettre en place des mesures de surveillance des interventions pharmacologiques, y compris les analyses de laboratoire nécessaires
 - 3.4.2. Utiliser les compétences qui contribuent à la réussite des modalités psychothérapeutiques, soit la formation d'une alliance thérapeutique, l'empathie et les adaptations culturelles
 - 3.4.3. Prescrire et réaliser des interventions psychothérapeutiques, ce qui comprend la création d'une alliance thérapeutique, l'explication de l'approche psychothérapeutique adoptée, l'établissement du cadre thérapeutique et la gestion des limites
 - 3.4.3.1. Thérapie familiale
 - 3.4.3.2. Développement des habiletés parentales, y compris les interventions comportementales structurées
 - 3.4.3.3. Autres psychothérapies fondées sur des données probantes

4. Planifier la continuité des soins et, le cas échéant, des consultations en temps opportun

- 4.1. Mettre en œuvre un plan de soins centré sur le patient qui assure la continuité des soins et un suivi de l'investigation, de la réponse au traitement et des autres consultations
 - 4.1.1. Évaluer et gérer l'observance du traitement
 - 4.1.2. Demander une consultation auprès d'un autre professionnel de la santé
 - 4.1.2.1. Reconnaître les limites de leur expertise
 - 4.1.2.2. Déterminer la nécessité et le moment d'une demande de consultation auprès d'un autre professionnel de la santé
 - 4.1.3. Organiser les services permettant d'assurer le suivi des patients et de leur famille

5. Contribuer activement, à titre individuel et en tant que membre d'une équipe de soins, à l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients

- 5.1. Reconnaître le préjudice pouvant résulter de la prestation des soins, y compris les événements touchant la sécurité des patients, et y remédier
- 5.2. Adopter des stratégies qui favorisent la sécurité des patients et qui tiennent compte des facteurs humains et systémiques

Communicateur

Définition :

En tant que *communicateurs*, les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent développent des relations professionnelles avec le patient et sa famille, ce qui permet l'échange d'informations essentielles à la prestation de soins de qualité.

Capacités et manifestations : Les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent sont capables de...

1. Établir des relations professionnelles avec le patient et sa famille

- 1.1. Démontrer, lors des échanges avec le patient et sa famille, de l'empathie, du respect et de la compassion afin de favoriser leur confiance et leur autonomie
 - 1.1.1. Respecter le secret professionnel, la vie privée et l'autonomie du patient en tenant compte du contexte familial
 - 1.1.2. Établir et maintenir une alliance thérapeutique efficace avec le patient et sa famille
 - 1.1.3. Établir avec le patient et sa famille une relation qui tient compte des enjeux éthiques, thérapeutiques, culturels et développementaux
 - 1.1.4. Veiller à ce que la communication médecin-patient favorise la confiance des enfants et des adolescents, tienne compte de l'histoire développementale et comprenne des échanges entre le médecin et la famille, s'il y a lieu
- 1.2. Optimiser l'environnement physique afin d'assurer le confort du patient et de sa famille, ainsi que le respect de leur dignité et leur vie privée, leur engagement et leur sécurité.
- 1.3. Reconnaître les circonstances dans lesquelles les valeurs, les principes, les perceptions et les préférences du patient, de sa famille ou des professionnels impliqués pourraient influencer la qualité des soins, et modifier l'approche envers le patient en conséquence
 - 1.3.1. Montrer une compréhension des réactions du patient et de sa famille envers le médecin
 - 1.3.2. Manifester des attitudes de tolérance et d'inclusion envers les enfants, les adolescents et les membres de la famille
- 1.4. Répondre aux comportements non verbaux d'un patient et de sa famille afin d'améliorer la communication
 - 1.4.1. Réagir aux signes non verbaux des enfants et des adolescents en tenant compte du contexte familial
- 1.5. Gérer les désaccords et les conversations très émotives
- 1.6. S'adapter aux besoins et aux préférences du patient, de même qu'à son état clinique en tenant compte du contexte général
 - 1.6.1. Répondre aux besoins du patient en matière de développement

2. Recueillir et synthétiser l'information pertinente, en tenant compte de la perspective du patient et de sa famille

- 2.1. Utiliser des techniques d'entrevue centrées sur le patient et sa famille afin d'obtenir l'information pertinente sur les plans biomédical et psychosocial
 - 2.1.1. Utiliser les techniques d'écoute active et réagir aux indices donnés par le patient
 - 2.1.2. Utiliser des techniques de communication verbale et non verbale avancées avec le patient et sa famille
 - 2.1.3. Employer des stratégies pour obtenir la collaboration des adolescents réticents ou ambivalents, y compris l'entrevue motivationnelle et l'entrevue axée sur les forces
 - 2.1.4. Reconnaître les principaux facteurs qui caractérisent le fonctionnement familial, y compris la hiérarchie, le style d'attachement, le style parental et la compatibilité ou l'incompatibilité des tempéraments parent-enfant
- 2.2. Structurer le déroulement de la rencontre clinique et gérer le flux d'informations
- 2.3. Obtenir et résumer toute information pertinente provenant d'autres sources que le patient avec, s'il y a lieu, son consentement
 - 2.3.1. Recueillir des observations au sujet du fonctionnement et du comportement de l'enfant dans d'autres contextes, y compris le milieu scolaire et les activités sociales ou sportives

3. Informer le patient et sa famille quant aux soins de santé qui lui sont prodigués

- 3.1. Fournir en temps opportun des informations et des explications claires, exactes et adaptées aux particularités culturelles, et s'assurer que le patient et sa famille les ont bien comprises
 - 3.1.1. S'assurer que les explications fournies au patient conviennent au stade de développement
 - 3.1.2. Renseigner le patient et sa famille au sujet de l'utilisation d'interventions pharmacologiques fondée sur des données probantes
- 3.2. Divulguer les événements indésirables ayant causé un préjudice, avec tact et précision, au patient et à sa famille

4. Faire participer le patient et sa famille à l'élaboration d'un plan reflétant ses besoins et objectifs en matière de santé

- 4.1. Entretenir avec le patient et sa famille des échanges respectueux, exempts de jugements de valeur et adaptés à leur culture
- 4.2. Aider le patient et sa famille à utiliser les technologies de l'information et de la communication en appui aux soins qui lui sont prodigués et à la gestion de sa santé
- 4.3. Utiliser leurs habiletés et stratégies de communication pour aider le patient et sa famille à faire des choix éclairés concernant sa santé

5. Documenter l'information, en format papier et électronique, résumant la rencontre et la partager afin d'optimiser la prise de décision clinique, la sécurité des patients et le secret professionnel

- 5.1. Documenter la rencontre clinique avec le patient de façon précise, complète et en temps opportun, et la rendre accessible conformément à la législation et à la réglementation
- 5.2. Communiquer efficacement lors de l'utilisation des dossiers médicaux écrits ou électroniques ou d'une autre technologie numérique
- 5.3. Transmettre des informations au patient, à sa famille et aux autres personnes concernées de façon à faciliter la compréhension et à protéger le secret professionnel et la confidentialité

Collaborateur

Définition :

En tant que *collaborateurs*, les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent travaillent efficacement avec d'autres professionnels de la santé et des collègues d'autres secteurs pour prodiguer des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur le patient.

Capacités et manifestations : Les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent sont capables de...

1. Travailler efficacement avec d'autres médecins ou professionnels de la santé et d'autres secteurs

- 1.1. Établir et maintenir des relations de travail positives avec les médecins et les autres collègues aux fins d'une pratique collaborative
 - 1.1.1. Établir des relations de travail efficaces avec les intervenants suivant :
 - 1.1.1.1. Professionnels de la santé de première ligne, y compris les médecins de famille et les pédiatres
 - 1.1.1.2. Organismes communautaires
 - 1.1.1.3. Personnel scolaire
- 1.2. Négocier le partage ou le chevauchement des responsabilités avec d'autres médecins et collègues dans le contexte de soins épisodiques ou continus
 - 1.2.1. Offrir des consultations, de l'éducation et du soutien au personnel scolaire, aux intervenants en protection de l'enfance et à d'autres professionnels hors du domaine de la santé
 - 1.2.2. Collaborer efficacement avec les ressources, organismes et fournisseurs de services communautaires
- 1.3. Participer à une prise de décision partagée qui soit respectueuse à la fois des médecins et des autres collègues
 - 1.3.1. Apporter une contribution utile lors de réunions d'équipes interprofessionnelles

- 1.3.2. Communiquer efficacement avec les professionnels de la santé de première ligne et les médecins qui demandent une consultation

2. Travailler avec les médecins et autres professionnels de la santé et d'autres secteurs pour favoriser une compréhension mutuelle, gérer les divergences et résoudre les conflits

- 2.1. Faire preuve de respect envers les collaborateurs
- 2.2. Mettre en œuvre des stratégies afin de favoriser une compréhension mutuelle, de gérer les divergences et de résoudre les conflits dans un esprit de collaboration

3. Assurer de manière sécuritaire la transition du patient vers un autre professionnel de la santé et le transfert des soins afin d'en assurer la continuité

- 3.1. Déterminer quand effectuer un transfert des soins à un autre médecin ou professionnel de la santé
- 3.2. Effectuer un transfert sécuritaire des soins, à la fois verbalement et par écrit, durant la transition d'un patient vers un nouveau milieu, un nouveau professionnel de la santé ou une nouvelle étape de prestation des soins
 - 3.2.1. Assurer la communication des plans de gestion du risque, y compris la gestion des rechutes
 - 3.2.2. Favoriser un transfert optimal des soins lors de la transition des soins pédiatriques aux soins adultes

Leader

Définition :

En tant que *leaders*, les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent veillent à assurer l'excellence des soins, à titre de cliniciens, d'administrateurs, d'érudits ou d'enseignants et contribuent ainsi, avec d'autres intervenants, à l'évolution d'un système de santé de grande qualité.

Capacités et manifestations : Les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent sont capables de...

1. Contribuer à l'amélioration de la prestation des soins de santé au sein des équipes, des établissements et des systèmes

- 1.1. Appliquer les principes de l'amélioration de la qualité dans le contexte des systèmes de soins aux patients
- 1.2. Contribuer à une culture favorisant la sécurité des patients
- 1.3. Analyser les événements touchant la sécurité des patients afin d'améliorer les systèmes de soins
- 1.4. Utiliser la technologie afin d'améliorer la qualité des soins et d'optimiser la sécurité des patients

2. Participer à la gestion des ressources allouées aux soins de santé

- 2.1. Répartir les ressources afin d'optimiser les soins aux patients
- 2.2. Mettre en pratique des données probantes et des processus de gestion permettant de dispenser des soins de qualité à un rapport coût-bénéfice approprié

3. Démontrer des habiletés de leadership dans les systèmes de soins de santé

- 3.1. Démontrer des habiletés de leadership afin d'améliorer les soins de santé
- 3.2. Faciliter le changement dans les soins de santé afin d'en améliorer les services et les résultats

4. Gérer la planification de leur carrière, les finances et les ressources humaines au sein de leur(s) milieu(x) professionnel(s)

- 4.1. Établir leurs priorités et gérer leur temps de façon à maintenir un équilibre entre leur pratique médicale et leur vie personnelle
- 4.2. Gérer leur pratique dans leur(s) milieu(x) professionnel(s) et leur carrière
- 4.3. Mettre en œuvre des processus afin d'améliorer leur pratique personnelle

Promoteur de la santé

Définition :

En tant que *promoteurs de la santé*, les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent mettent à profit leur expertise et leur influence en œuvrant avec des collectivités ou des populations de patients en vue d'améliorer les soins de santé. Ils collaborent avec ceux qu'ils servent afin d'établir et de comprendre leurs besoins, d'être si nécessaire leur porte-parole, et de soutenir l'allocation des ressources permettant de procéder à un changement.

Capacités et manifestations : Les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent sont capables de...

1. Répondre aux besoins d'un patient en défendant, avec celui-ci, ses intérêts au sein du milieu clinique et à l'extérieur de celui-ci

- 1.1. Collaborer avec le patient et sa famille afin de prendre en compte les déterminants de la santé mentale qui le concernent et qui limitent son accès aux services de santé ou aux ressources dont il a besoin
 - 1.1.1. Identifier et reconnaître les facteurs suivants, et réagir en conséquence
 - 1.1.1.1. Déterminants liés à l'identité de genre, à la culture, à la pauvreté, à la déficience mentale ou physique et à l'orientation sexuelle
 - 1.1.1.2. Accès aux ressources
 - 1.1.1.3. Enjeux familiaux, dont la garde des enfants et la maladie mentale d'un parent

- 1.1.1.4. Problèmes à l'école, notamment ceux liés au fonctionnement scolaire et social, à l'intimidation et à la victimisation
 - 1.1.1.5. Stigmatisation des problèmes de santé mentale
 - 1.1.1.6. Traumatisme, maltraitance ou négligence, et leur impact sur le développement de l'enfant et de l'adolescent
- 1.2. Collaborer avec le patient et sa famille afin d'aider le patient à modifier ses comportements et à adopter de saines habitudes de vie
 - 1.3. Aborder la prévention de la maladie, la promotion et le maintien de la santé dans les échanges avec chaque patient

2. Répondre aux besoins des collectivités ou des populations servies en collaborant avec celles-ci pour promouvoir d'une manière socialement responsable des changements systémiques

- 2.1. Collaborer avec des collectivités ou des populations afin de caractériser les déterminants de la santé mentale qui s'appliquent à celles-ci
 - 2.1.1. Fardeau des problèmes médicaux, chirurgicaux et psychiatriques sur les systèmes de santé, d'éducation et de protection de l'enfance
 - 2.1.2. Obstacles à l'accès aux soins et aux ressources
 - 2.1.3. Facteurs de risque plus fréquents dans les populations vulnérables ou marginalisées, y compris ceux liés à la pauvreté, à l'itinérance, à l'origine ethnique, à la diversité sexuelle, à la réalité des enfants placés en établissement ou en famille d'accueil et à celle des enfants dont un parent est atteint d'une maladie mentale
- 2.2. Améliorer la pratique clinique en appliquant un processus d'amélioration continue de la qualité à des activités de prévention de la maladie et de promotion et maintien de la santé
- 2.3. Participer à une initiative d'amélioration de la santé mentale dans une collectivité ou une population qu'ils servent
 - 2.3.1. Connaître les principaux groupes de défense des intérêts régionaux, nationaux et internationaux en matière de santé mentale des enfants et des adolescents
 - 2.3.2. Conseiller différents organismes en matière d'intervention précoce et de prévention des maladies psychiatriques chez les enfants et les adolescents et faire la promotion de pratiques fondées sur des données probantes

Érudit

Définition :

En tant qu'*érudits*, les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent font preuve d'un engagement constant envers l'excellence dans la pratique médicale par un processus de formation continue, en enseignant à des tiers, en évaluant les données probantes et en contribuant à l'avancement de la science.

Capacités et manifestations : Les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent sont capables de...

1. S'engager dans l'amélioration continue de leurs activités professionnelles par un processus de formation continue

- 1.1. Élaborer, mettre en œuvre, suivre et réviser un plan personnel d'apprentissage en vue d'améliorer la pratique professionnelle
- 1.2. Identifier les occasions d'apprentissage et d'amélioration en évaluant périodiquement leur rendement d'une manière réflexive à l'aide de diverses données internes et externes
- 1.3. Participer à l'apprentissage en collaboration afin d'améliorer constamment leur pratique personnelle et de contribuer à l'amélioration collective des pratiques

2. Enseigner aux étudiants, aux résidents, à d'autres professionnels de la santé et au public

- 2.1. Reconnaître l'influence que peut avoir un modèle de rôle et les effets des curriculums formel, informel et caché sur les apprenants
- 2.2. Favoriser un environnement d'apprentissage sécuritaire et respectueux
- 2.3. Veiller à ce que la sécurité des patients soit assurée quand les apprenants participent aux soins
- 2.4. Planifier et mener des activités d'apprentissage
- 2.5. Fournir une rétroaction afin d'améliorer l'apprentissage et le rendement
- 2.6. Évaluer les apprenants, les enseignants et les programmes selon les principes pédagogiques

3. Appliquer les données probantes disponibles dans leurs activités professionnelles

- 3.1. Reconnaître l'incertitude et les lacunes dans les connaissances à l'occasion des activités cliniques ou professionnelles d'autre nature, et formuler des questions ciblées afin d'y apporter des solutions
- 3.2. Trouver, sélectionner et parcourir les ressources ayant fait l'objet d'une évaluation préalable
- 3.3. Évaluer de façon critique l'intégrité, la fiabilité et l'applicabilité de la recherche et de la littérature dans le domaine de la santé
- 3.4. Intégrer les données probantes à la prise de décision dans la pratique

4. Contribuer à la diffusion et à la création de savoirs et de pratiques applicables à la santé

- 4.1. Faire preuve d'une compréhension des principes de la recherche et de l'enquête scientifique, de même que du rôle des données probantes issues de la recherche sur les soins de santé
- 4.2. Reconnaître les principes éthiques de la recherche et les intégrer dans l'obtention d'un consentement libre et éclairé de la part du patient, et évaluer les avantages et risques possibles de cette recherche, en portant une attention particulière aux populations vulnérables
- 4.3. Contribuer aux travaux d'un programme de recherche
- 4.4. Poser des questions de recherche pertinentes et choisir les méthodes appropriées pour y répondre
- 4.5. Résumer et communiquer à d'autres professionnels et au grand public, y compris le patient et sa famille, les résultats de recherches et enquêtes scientifiques pertinentes

Professionnel

Définition :

En tant que *professionnels*, les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent ont le devoir de promouvoir et de protéger la santé et le bien-être d'autrui, tant sur le plan individuel que collectif. Ils doivent exercer leur profession selon les normes médicales actuelles, en respectant les codes de conduite quant aux comportements qui sont exigés d'eux, tout en étant responsables envers la profession et la société. De plus, les médecins contribuent à l'autoréglementation de la profession et voient au maintien de leur santé.

Capacités et manifestations : Les psychiatres de l'enfant et de l'adolescent sont capables de...

1. Démontrer un engagement envers le patient par l'application des pratiques exemplaires et le respect des normes éthiques

- 1.1. Agir et se comporter selon les règles déontologiques de la profession médicale, reflétant l'honnêteté, l'intégrité, l'humilité, l'engagement, la compassion, le respect, l'altruisme, le respect de la diversité et du secret professionnel
- 1.2. Se vouer à l'excellence dans tous les aspects de la pratique
- 1.3. Reconnaître les problèmes éthiques qui surgissent dans l'exercice de la médecine et y répondre adéquatement
- 1.4. Reconnaître et gérer les conflits d'intérêts
- 1.5. Se comporter de manière professionnelle lors de l'utilisation des outils technologiques de communication

2. Démontrer un engagement envers la société en reconnaissant et en respectant ses attentes en matière de soins de santé

- 2.1. Assumer leur responsabilité envers les patients, la société et la profession en répondant aux attentes de la société à l'endroit des médecins
- 2.2. Faire preuve d'engagement à l'égard de la sécurité des patients et de l'amélioration de la qualité

3. Démontrer un engagement envers la profession par le respect des normes et la participation à l'autoréglementation de la profession

- 3.1. Se conformer au code de déontologie, au code d'éthique, aux normes de pratique et aux lois régissant l'exercice de la médecine
 - 3.1.1. Appliquer les connaissances en lien avec la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent pour ce qui suit :
 - 3.1.1.1. Codes de déontologie des organismes de réglementation, institutions, hôpitaux, fournisseurs de services et organismes communautaires
 - 3.1.1.2. Lois et principes juridiques régissant ce qui suit :
 - 3.1.1.2.1. Problèmes de transgression des limites
 - 3.1.1.2.2. Aptitude et consentement
 - 3.1.1.2.3. Confidentialité
 - 3.1.1.2.4. Droit de la famille
 - 3.1.1.2.5. Droits des mineurs et de leurs tuteurs
 - 3.1.1.2.6. Traitement involontaire
 - 3.1.1.2.7. *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*
 - 3.1.1.3. Lois et règlements provinciaux/territoriaux dans les domaines suivants :
 - 3.1.1.3.1. Protection de l'enfance
 - 3.1.1.3.2. Éducation
 - 3.1.1.3.3. Justice pour les jeunes
 - 3.1.1.3.4. Soins de santé mentale
 - 3.1.1.4. Politiques en vigueur ou en cours d'élaboration dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de la justice pour les jeunes et de la protection de l'enfance en lien avec la santé mentale des enfants et des adolescents
 - 3.1.2. Satisfaire aux exigences de l'obligation de signalement par le médecin
- 3.2. Reconnaître les comportements non professionnels et contraires au code de déontologie et au code d'éthique des professionnels de la santé et y réagir

3.3. Participer à l'évaluation des pairs et à l'élaboration des normes

4. Démontrer un engagement envers la santé et le bien-être des médecins afin de favoriser la prestation de soins optimaux aux patients

- 4.1. Démontrer une conscience de soi et gérer les facteurs pouvant influencer leur bien-être et leur rendement professionnel
 - 4.1.1. Utiliser des stratégies pour aiguïser leur conscience personnelle et professionnelle
 - 4.1.2. Aborder les répercussions personnelles de l'exposition à de l'information traumatisante et à des interactions négatives
 - 4.1.3. Utiliser les ressources et les mesures de soutien disponibles pour réduire l'impact des facteurs de stress sur leur santé et leur pratique
- 4.2. Gérer les exigences personnelles et professionnelles pour une pratique durable tout au long du cycle de vie professionnelle
- 4.3. Promouvoir une culture favorisant l'identification des collègues en difficulté et offrant un soutien et une réponse à leurs besoins

Ce document doit être revu par le Comité de spécialité en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent d'ici le 31 décembre 2022.

Rédigé – Comité de spécialité et Bureau de l'éducation spécialisée – avril 2020

Approuvé – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – mai 2020

Mise à jour rédactionnelle effectuée avant la date de mise en œuvre – Comité de spécialité et Bureau de l'éducation spécialisée – mars 2021